

LA CONDAMNATION DE CAROLIS

Eric Besatti au texte et Julien Gutieres au dessin



Patrick de Carolis a été condamné par la justice pour délit de favoritisme lorsqu'il était président de France Télévisions. C'est son affaire Bygmalion à lui. A l'époque, la droite au pouvoir était transversale quitte à dépasser la ligne rouge de temps en temps.

C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron : pour se présenter, il faut avoir un casier vierge. Les Gilets jaunes ont exprimé une volonté d'exemplarité et l'association de lutte contre la corruption Anticor, demandent la même chose.

A Arles pourtant, l'ancien présentateur *Des racines et des ailes* se défend de son rôle dans l'affaire Bygmalion- France TV. Parfois même en réinterprétant le jugement. Des éléments de langage qui paraissent bien faibles à l'analyse des faits.

Arles, le 4 septembre 2019, Patrick de Carolis a invité la presse pour présenter sa candidature à la mairie d'Arles

Notoriété oblige, France 3, La Croix, Le Monde, France Bleu Provence ont fait le déplacement. Les locaux La Provence et l'Arlésienne sont là aussi

Depuis des mois, l'ancien président de France Télévisions et présentateur de l'émission *Des racines et des ailes* rencontre des Arlésiens pour préparer le terrain. L'été dernier, il a racheté la maison de l'ancien maire RPR de la ville Jean-Pierre Camoin, seul maire de droite depuis la Libération (1983-1995)

« J'ai senti un besoin, une volonté de changement [...] Et j'ai envie d'incarner ce changement. »

« Améliorer la sécurité, lutter contre les incivilités »

« Quand je n'étais pas à Arles, je me suis toujours senti en exil »

Philippe Ripert, président du comité de soutien : « Il a des clés au niveau régional, international, les autres, il leur manquera toujours une longueur de bras »

Question de l'Arlésienne : « Vous avez été condamné pour délit de favoritisme. Les mouvements comme les Gilets jaunes ou l'association Anticor, demandent que chaque candidat ait un casier judiciaire vierge. Qu'en pensez-vous ? »

« En 2008, j'étais président de France Télévisions, en 2008, un collaborateur a signé des contrats avec une toute petite société qui s'appelait Bygmalion. J'ai été condamné parce que j'étais président. »

« Ce n'est pas un délit de corruption. Il n'y a pas eu d'enrichissement personnel. »

Bizarre bizarre, ce n'est pas ce que dit le jugement sur sa responsabilité, ni les révélations successives dans la presse sur son enrichissement.

Cour d'appel de Paris, 17 avril 2019

Patrick de Carolis, reconnu coupable de délit de favoritisme

AL · CORRECTIONNEL

M. le juge Dominique Pauthé, président de la Cour d'appel

« Pour tenter d'échapper à sa responsabilité, Patrick de Carolis ne saurait s'abriter derrière les compétences, moyens et autorités reconnus à Camille Pascal [son "collaborateur" ndr]. Patrick de Carolis a été avec Bastien Millot à l'origine de la mise en place d'une nouvelle forme de collaboration entre ce dernier, qui venait de lui annoncer son départ, et France Télévisions. »

En 2017, Patrick de Carolis était déjà condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Paris pour favoritisme vis-à-vis de la société Bygmalion avec Camille Pascal et Bastien Millot. Il écope d'une peine de 5 mois de prison avec sursis et 25 000 € d'amende. Patrick de Carolis, avait choisi de faire appel de sa condamnation. Elle a été confirmée en appel.

A l'été 2005, Patrick de Carolis est désigné par le CSA époque Dominique Baudis comme président de France Télévisions. Il s'entoure progressivement de collaborateurs très "politiques", notamment des proches de Jean-François Copé, ministre du Budget.

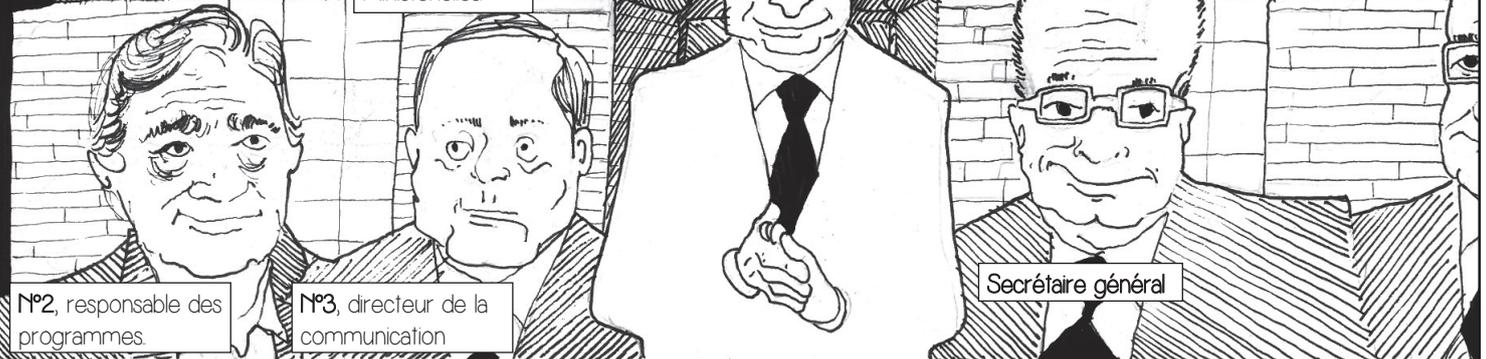
Damien Cuier, ancien conseiller de Jean-François Copé et ancien et futur de Nicolas Sarkozy.

Nommé directeur de cabinet, puis à la gestion aux ressources humaines et aux finances.

Camille Pascal, haut fonctionnaire, ancien directeur de cabinet de Dominique Baudis alors président du CSA qui a nommé Patrick de Carolis à France TV.

Patrice Duhamel, souvent collègue de Patrick de Carolis à RMC ou Le Figaro, il l'incite à présenter sa candidature à la présidence du groupe public.

Bastien Millot, directeur de cabinet de Jean-François Copé lors de ses aventures ministérielles.



N°2, responsable des programmes.

N°3, directeur de la communication.

Secrétaire général.

Les liens entre de Carolis et Millot se construisent dès le printemps 2005. Patrice Duhamel est présent lors de leur première rencontre ainsi que lors des trois ou quatre rendez-vous qui servent à préparer sa candidature à la présidence de France TV. Lorsqu'il sera auditionné par le juge, de Carolis expliquera que ces rencontres étaient "informelles" et visaient à établir des "clés de langage".
* France Culture, "Bygmalion France Télévisions, histoire d'une rencontre", d'Abdelhak El Idrissi, 2 juin 2014.



Arrivés à France Télévisions, Patrick de Carolis et son numéro 3, Bastien Millot, directeur de la communication, sont voisins de bureau.





En septembre 2008, Bastien Millot quitte France Télévisions. Il prend un an de congé sans solde pour créer son entreprise.

Dès la fin de l'année, avec sa nouvelle entreprise Bygmalion, il obtient des contrats sans appel d'offres pour s'occuper de la communication de France Télévisions. Le même travail, mais externalisé et réalisé avec sa société.



Entre 2008 et 2010 et la fin du mandat de de Carolis, la société Bygmalion va fournir pour 1 034 672 € de prestations aux intitulés assez larges : la « veille internet », gestion des « courriers téléspectateurs », conseils stratégiques, « dossiers et éléments de langage » et « prestations diverses », selon les factures détaillées dans le délibéré du jugement. A l'époque, l'UMP est l'autre grand client de Bygmalion.

EXCLUSIVITÉ : DE CAROLIS PAYÉ PAR BYGMALION

26 mai 2014

47 800 € en 2011

Au total 5 chèques

71 700 € en 2012

La presse révèle qu'après son départ de France Télévisions, en 2011 et 2012, Patrick de Carolis a touché 120 000 euros de l'entreprise Bygmalion.

Communiqué de l'avocate de de Carolis

« Patrick de Carolis a été sollicité pendant une période de six mois sur certains dossiers, à savoir l'élaboration d'un dossier à l'attention du CSA pour la création d'une chaîne de télévision locale ainsi que la conception de la grille de programme. Patrick de Carolis a également été sollicité à l'occasion de la création d'un musée »

Patrick de Carolis, attaque *Le Point* en diffamation

Et perd : « débouté de toutes demandes », indique le délibéré de la Cour d'appel de Paris rendu le 30 mars 2017.

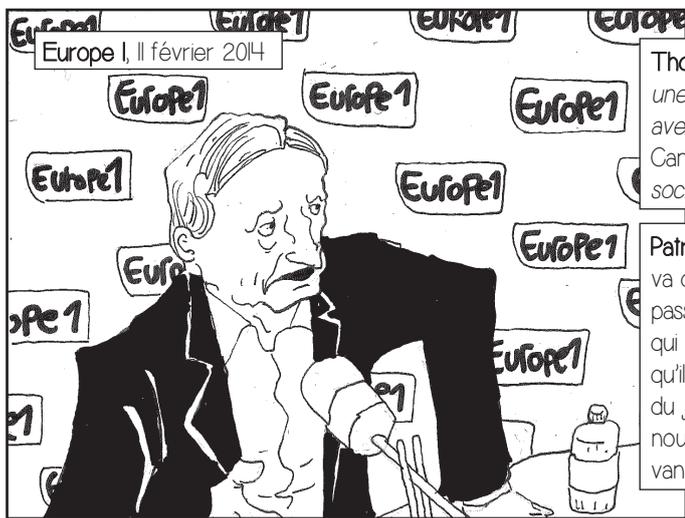


Le tribunal reconnaît la bonne foi des journalistes du *Point*. Selon le jugement, l'article « procède à l'évidence d'un but légitime d'information »

Nouvel Obs, 5 juin 2014

Jean-Michel Lobry, le président-directeur général de NEP TV, le pôle télé du groupe de presse La Voix du Nord, a indiqué que le rôle de de Carolis se serait limité à jouer les entremetteurs entre son groupe et la société de Bastien Millot. « C'est lui qui nous a mis en contact fin 2011. Il nous a dit qu'il voulait nous présenter un Picard qui avait comme nous un projet de télévision locale évoquée par de Carolis : *Weo Picardie*. » Et le PDG d'ajouter : « La grille, c'est moi qui l'ai créée », fragilisant les justifications de de Carolis.





Europe 1, 11 février 2014

Thomas Sotto, journaliste d'Europe 1 : « Il est dit que vous avez une boîte qui s'appelle Patrick de Carolis consulting et que vous avez été conseiller artistique pour Des racines et des ailes ? Le Canard vous accuse d'avoir acheté pour 20 000 € la moitié de la société de production Eclectic qui vaudrait 2,8 millions »

Patrick de Carolis : Une personne pour ne pas dire un individu va de rédaction en rédaction pour attester le fait que j'aurais pu passer ces contrats illicites Il porte plainte. En 2011, il y a la justice qui mène une enquête pendant neuf mois. Le procureur estime qu'il n'y a rien et classe l'affaire. Ce monsieur n'est pas content du jugement et encore une fois, il se porte partie civile et là, à nouveau une plainte et mécaniquement, il y a un juge, Monsieur van Ruymbeke, qui est nommé et qui enquête depuis un an.

Cet individu, c'est Jean-Jacques Cordival, syndicaliste CGC-Médias. C'est un véritable caillou dans la chaussure de de Carolis. C'est lui avec son syndicat qui a porté plainte et fait condamner Patrick de Carolis. Nous l'avons joint par téléphone.



« Un juge choisit de mener l'instruction comme il le souhaite. La procédure durait depuis des années, il a privilégié l'angle du favoritisme pour aller au bout. Contrairement à ce qu'il dit, le juge van Ruymbeke n'a jamais blanchi personne. Il prend les gens pour des imbéciles qui ne connaissent pas les institutions judiciaires pour flouter ses responsabilités. Il utilise des jolis noms pour noyer son propos. Il réécrit tout bonnement les jugements ».



Arles, 4 septembre, retour à la conférence de presse de candidature.

Nouvelle question de l'Arlésienne. Admettons que votre travail a réellement été réalisé, ça reste de « l'enrichissement personnel par un travail » et plutôt bien rémunéré.

« Puis, il y a aussi votre rachat d'Eclectic pour 20 000 € d'une société qui en valait 2,8 millions d'euros. Une société dont les commandes pour France Télévisions ont augmenté sous votre présidence comme le révélait le Canard enchaîné à l'époque ».

Patrick de Carolis

« Non, ne dites pas et ne répétez pas les ragots du Canard enchaîné. »

« Attention, ne dites pas ça, vous risquez vraiment de franchir la ligne jaune. »

Arles, salle des fêtes, mercredi 2 octobre
2019, premier meeting de campagne



« C'est une tache dans mon CV, mais au regard
de toute ma carrière, c'est un confetti »

« De Carols, c'est l'élégance, quoi »*

« Un repris de justice, retraité,
candidat à la mairie »*

« Ce qui m'intéresse,
c'est son projet :
changer et faire
avancer Arles ! Le
reste, n'est que du
blabla politicien. »*

« Lui, il a pris cinq mois avec
sursis, nous, on va prendre six ans
ferme »*

* Réactions d'Arlésiens sur
Facebook suite aux partages
d'articles à propos de sa
condamnation

Julien 2019.